

MRC DE BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES
MUNICIPALES ET SCOLAIRES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité régionale de comté de Bellechasse, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique selon les dispositions du Code municipal, **JEUDI, LE 12 JUIN 2025** à compter de 10 heures de l'avant-midi, à la salle du Conseil de la MRC du Centre Administratif Bellechasse, 100, rue Mgr Bilodeau, Saint-Lazare-de-Bellechasse et ce, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires, comprenant les intérêts, plus les frais encourus, à moins que ces montants n'aient été payés avant cette date.

En vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, des montants de taxes 2025 impayés sont inclus aux montants dûs, car lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde devient immédiatement exigible. Toutefois, le conseil d'une municipalité locale peut par règlement, prévoir que seul le montant du versement échu est exigible.

Le prix de l'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement, par le plus haut enchérisseur.

Étant donné qu'il y aura des dossiers qui se régleront au cours des prochaines semaines, cette liste sera régulièrement mise à jour. Elle pourra être consultée jusqu'au 12 juin 2025 sur le site internet de la MRC de Bellechasse à l'adresse www.mrcbellechasse.qc.ca.

◀ ▶ ◀ ▶ ◀ ▶ ◀ ▶

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BELLECHASSE

<u>Nom du propriétaire</u>	<u>Description cadastrale</u>
Jean-Philippe Moreau-Morin	Lot : 4 276 330
MONTANT DÛ : 2 118,51 \$	Cadastre du Québec Municipalité d'Armagh
<u>Nom du propriétaire</u>	<u>Description cadastrale</u>
Alphonse Carrier Gaétan Carrier	Lot : 2 820 071
MONTANT DÛ : 612,04 \$	Cadastre du Québec Municipalité de Beaumont
<u>Nom du propriétaire</u>	<u>Description cadastrale</u>
Émilie Brouillard	Lots :6 564 311, 6 529 816
MONTANT DÛ : 5 128,76 \$	Cadastre du Québec Municipalité de Beaumont
<u>Nom du propriétaire</u>	<u>Description cadastrale</u>
Conrad Godbout	Lot :3 042 040
MONTANT DÛ : 1 343,55 \$	Cadastre du Québec Municipalité de Beaumont
<u>Nom du propriétaire</u>	<u>Description cadastrale</u>
Marie-Ange Fauveau Yvon Rouillard	Lot : 3 822 431
MONTANT DÛ : 4 717,54 \$	Cadastre du Québec Municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland
<u>Nom du propriétaire</u>	<u>Description cadastrale</u>
Chantale Bélanger Denis Montminy	Lot : 3 199 626
MONTANT DÛ : 6 345,58 \$	Cadastre du Québec Municipalité de La Durantaye

Nom du propriétaire
Léo Lacroix

MONTANT DÛ : 833,19 \$

Description cadastrale
Lot : 3 199 688

Cadastre du Québec
Municipalité de La Durantaye

Nom du propriétaire
Marcel Audet

MONTANT DÛ : 3 926,87 \$

Description cadastrale
Lot : 3 197 778

Cadastre du Québec
Municipalité de Saint-Gervais

Nom du propriétaire
Marie-Ève La Bastille
Éric Pelletier

MONTANT DÛ : 4 857,03 \$

Description cadastrale
Lots: 3 587 612, 3 587 611, 3 587 624,
4 359 799

Cadastre du Québec
Municipalité de Saint-Lazare-de-
Bellechasse

Nom du propriétaire
Tommy Coulombe

MONTANT DÛ : 7 863,20 \$

Description cadastrale
Lot: 3 587 595

Cadastre du Québec
Municipalité de Saint-Lazare-de-
Bellechasse

Nom du propriétaire
Denis Girard

MONTANT DÛ : 5 335,42 \$

Description cadastrale
Lot: 3 260 593

Cadastre du Québec
Municipalité de Saint-Michel-de-
Bellechasse

Nom du propriétaire
Michael Simms

MONTANT DÛ : 560,53 \$

Description cadastrale
Lot : 3 929 327

Cadastre du Québec
Municipalité de Saint-Nérée-de-
Bellechasse

Nom du propriétaire
Dany Ouellet-Lecours

MONTANT DÛ : 3 541,90 \$

Description cadastrale
Lot : 4 129 175

Cadastre du Québec
Municipalité de Saint-Philémon

Nom du propriétaire
Alexandre Létourneau

MONTANT DÛ : 4 489,93 \$

Description cadastrale
Lot : 4 129 068

Cadastre du Québec
Municipalité de Saint-Philémon

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE DORCHESTER

<u>Nom du propriétaire</u> Michael Pichette-Lacroix	<u>Description cadastrale</u> Lot : 3 376 299
MONTANT DÛ : 762,06 \$	Cadastre du Québec Municipalité de Saint-Anselme
<u>Nom du propriétaire</u> Georgette Turmel	<u>Description cadastrale</u> Lots : 3 581 072, 3 581 073, 3 581 074, 6 223 327
MONTANT DÛ : 9 547,41 \$	Cadastre du Québec Municipalité de Saint-Anselme
<u>Nom du propriétaire</u> Jean-Sébastien Hallé	<u>Description cadastrale</u> Lot : 3 713 671
MONTANT DÛ : 3 236,75 \$	Cadastre du Québec Municipalité de Sainte-Claire
<u>Nom du propriétaire</u> Martin Laflamme	<u>Description cadastrale</u> Lot : 3 712 839
MONTANT DÛ : 5 635,82 \$	Cadastre du Québec Municipalité de Sainte-Claire
<u>Nom du propriétaire</u> Gilles Boily	<u>Description cadastrale</u> Lot : 4 706 674
MONTANT DÛ : 6 190,94 \$	Cadastre du Québec Municipalité de Saint-Malachie
<u>Nom du propriétaire</u> Gilles Boily	<u>Description cadastrale</u> Lot : 4 706 673
MONTANT DÛ : 3 874,63 \$	Cadastre du Québec Municipalité de Saint-Malachie
<u>Nom du propriétaire</u> Steve Claveau	<u>Description cadastrale</u> Lot : 4 707 588
MONTANT DÛ : 4 382,43 \$	Cadastre du Québec Municipalité de Saint-Malachie

► ◀ ► ◀ ► ◀ ►

Certains frais s’ajouteront aux montants ci-dessus et ils seront annoncés au moment de la vente (frais de publication journal et au bureau de la publicité des droits, frais de greffe).

Conditions pour enchérir :
Personne physique : (pièce d’identité)

- Nom
- Date et lieu de naissance
- Adresse résidentielle complète et postale, s’il y a lieu
- Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique

Personne morale :

- Nom
- Forme juridique et loi constitutive (no NEQ)
- Adresse résidentielle complète et postale, s’il y a lieu

ET

Pour le représentant d'une personne morale : (pièce d'identité)

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex : résolution, mandat, procuration ou autre)

Modes de paiement :

Paie ment complet dès l'adjudication :

- Argent comptant**
- Mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la MRC de Bellechasse, cartes débit et crédit**

Pour éviter la vente de l'immeuble, un paiement complet (capital, intérêts et frais) doit être fait directement à la MRC de Bellechasse.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal*.)

Donné à Saint-Lazare-de-Bellechasse
Ce 29 avril 2025

Dominique Dufour, directeur général adjoint
Greffier-trésorier adjoint